

Cote du document: EB 2013/LOT/G.9
Date: 31 juillet 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

**Rapport du Président concernant
une proposition de don au titre
du guichet-pays spécifique
à la République du Mozambique
pour le Projet de renforcement
des droits des pêcheurs artisanaux
sur les ressources
(Projeto de Direitos aos Recursos
dos Pescadores Artesanais – PRODIRPA)**

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Harold Liversage
Conseiller foncier régional
téléphone: +254 20 762 2451
courriel: h.liversage@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	i
Recommandation d’approbation	1
Première partie – Introduction	1
Deuxième partie – Recommandation	2

Annexe

Projet de renforcement des droits des pêcheurs artisanaux sur les ressources (Projeto de Direitos aos Recursos dos Pescadores Artesanais – PRODIRPA)	3
---	---

Appendice

Results-based logical framework
(Cadre logique axé sur les résultats)

Sigles et acronymes

DDS	Département pour le développement social
IDPPE	Instituto Nacional de Desenvolvimento da Pesca de Pequena Escala (Institut national de développement de la petite pêche)
PRODIRPA	Projeto de Direitos aos Recursos dos Pescadores Artesanais (Projet de renforcement des droits des pêcheurs artisanaux sur les ressources)
ProPESCA	Projet d'appui au développement de la pêche artisanale
S&E	Suivi-évaluation

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don au titre du guichet-pays spécifique à la République du Mozambique pour le Projet de renforcement des droits des pêcheurs artisanaux sur les ressources, telle qu'elle figure au paragraphe 7.

Rapport du Président concernant une proposition de don au titre du guichet-pays spécifique à la République du Mozambique pour le Projet de renforcement des droits des pêcheurs artisanaux sur les ressources (Projeto de Direitos aos Recursos dos Pescadores Artesanais – PRODIRPA)

J'ai l'honneur de présenter le rapport et la recommandation ci-après concernant une proposition de don au titre du guichet-pays spécifique à la République du Mozambique, d'un montant de 500 000 EUR, provenant des contributions complémentaires versées par le Royaume de Belgique au Fonds belge pour la sécurité alimentaire.

Première partie – Introduction

1. Dans le présent rapport, il est recommandé au FIDA d'apporter un appui au projet de la République du Mozambique.
2. Le document relatif au don, soumis au Conseil d'administration pour approbation, figure en annexe au présent rapport:
 - i) Projet de renforcement des droits des pêcheurs artisanaux sur les ressources (Projeto de Direitos aos Recursos dos Pescadores Artesanais – PRODIRPA)
3. Les objectifs et la teneur du projet sont conformes à l'évolution des objectifs stratégiques du FIDA ainsi qu'à la politique du Fonds en matière de financement sous forme de dons.
4. L'objectif stratégique primordial qui guide la Politique révisée du FIDA en matière de dons, approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2009, est de promouvoir des approches et technologies efficaces et/ou innovantes, ainsi que des politiques et institutions qui favorisent le développement agricole et rural en donnant aux femmes et aux hommes pauvres des zones rurales des pays en développement les moyens d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire.
5. Cette politique vise l'obtention des résultats ci-après: a) promotion d'activités innovantes et élaboration de technologies et d'approches novatrices au profit du groupe cible du FIDA; b) intensification des activités de sensibilisation, de plaidoyer et de concertation s'agissant des questions importantes pour les ruraux pauvres qui sont mises en avant par ce groupe cible et en son nom; c) renforcement de la capacité des institutions partenaires à fournir toute une gamme de services d'appui aux ruraux pauvres; et d) amélioration de l'assimilation des enseignements, de la gestion des savoirs et de la diffusion de l'information sur les questions liées à la réduction de la pauvreté rurale auprès des parties prenantes, au sein des régions et de l'une à l'autre.

6. Le projet proposé est conforme à l'objectif et aux résultats escomptés de la Politique révisée du FIDA en matière de dons. Il appuiera les activités suivantes:
- i) promotion d'activités innovantes et élaboration de technologies et d'approches novatrices en matière de cartographie, de documentation et, si possible, d'enregistrement des droits des communautés de pêcheurs artisanaux sur les ressources naturelles;
 - ii) promotion d'activités de sensibilisation, de plaidoyer et de concertation menées par le groupe cible et en son nom sur des questions foncières liées à la terre, à la pêche et aux ressources naturelles;
 - iii) renforcement de la capacité des comités et associations locales de pêcheurs et d'autres organisations de gestion des ressources naturelles à assise communautaire de plaider en faveur des droits des pêcheurs artisanaux sur les ressources et d'intervenir dans la concertation sur les politiques et leur mise en place; et
 - iv) promotion de l'assimilation des enseignements, de la gestion des savoirs et de la diffusion des informations concernant les droits des communautés de pêcheurs artisanaux sur les ressources auprès des parties prenantes dans la région Afrique orientale et australe, dans d'autres régions d'Afrique et dans le monde entier.

Deuxième partie – Recommandation

7. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Projet de renforcement des droits des pêcheurs artisanaux sur les ressources, accordera à la République du Mozambique un don ne dépassant pas cinq cent mille euros (500 000 EUR), provenant des contributions complémentaires versées par le Royaume de Belgique au Fonds belge pour la sécurité alimentaire, à l'appui d'un projet de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Projet de renforcement des droits des pêcheurs artisanaux sur les ressources (Projeto de Direitos aos Recursos dos Pescadores Artesanais – PRODIRPA)

I. Contexte

1. Au Mozambique, la pêche artisanale constitue le principal moyen de subsistance de la plupart des communautés côtières rurales pauvres. La pêche industrielle et semi-industrielle, la préservation environnementale, le tourisme et la prospection de gaz/pétrole/ressources minières portent atteinte à la pêche artisanale traditionnelle et à d'autres droits relatifs aux ressources – notamment les droits relatifs à la terre, aux forêts et à l'eau. Même si plusieurs politiques et textes législatifs reconnaissent les droits des pêcheurs artisanaux sur les ressources, cette reconnaissance s'avère dans la pratique relativement faible. La majeure partie des conflits entre pêcheurs artisanaux et pêcheurs industriels ou semi-industriels est due à leur concurrence en termes de lieux de pêche et/ou de ressources communautaires.
2. De nombreux projets ont favorisé ou favorisent l'amélioration de la gestion des ressources côtières. Grâce à certains d'entre eux, l'utilisation des ressources par les pêcheurs artisanaux a pu être cartographiée et des informations sur les règles et les pratiques relatives à l'utilisation des ressources naturelles locales ont pu être fournies. Cette pratique ne s'est cependant pas généralisée, et les efforts déployés ne sont pas toujours bien intégrés aux programmes du gouvernement ou officiellement reconnus par ce dernier. Le Projeto dos Arquipélagos das Ilhas Primeiras e Segundas, soutenu par le Fonds mondial pour la nature et la Cooperative for Assistance and Relief Everywhere, est l'une des initiatives les plus remarquables. Le projet a porté ses fruits en ce que, parmi les principales activités mises en œuvre, il a permis aux communautés de pêcheurs artisanaux des réserves marines de Primeiras et de Segundas de participer à la cogestion et d'obtenir la reconnaissance de leurs droits sur les ressources, par le biais de différents instruments juridiques et politiques. Par exemple, ces communautés ont pu mettre en place des comités locaux multipartites de gestion des ressources naturelles et participer à la cogestion de la forêt et de la faune sauvage, en vertu de la loi sur les forêts et la faune sauvage, ainsi qu'à la délimitation des terres communautaires, en vertu de la loi sur la terre.
3. Pourtant, les règles des communautés de pêcheurs en matière de gestion locale ne sont généralement pas documentées et sont rarement prises en compte pour la gestion côtière. On constate néanmoins un certain nombre de succès dans la délimitation, au niveau local, de zones de réserve et d'interdiction de pêche, ce qui a permis de reconstituer les stocks de poisson. Les expériences et les approches tirées d'initiatives antérieures et en cours ne sont pas toujours prises en considération. De plus, l'intégration des différentes initiatives et l'instauration de liens entre elles se sont parfois avérées faibles. La collaboration et l'échange d'expériences parmi les différents acteurs et parties prenantes doivent être renforcés, tout comme la participation des communautés de pêcheurs artisanaux aux forums multipartites visant à promouvoir l'amélioration de la gestion des ressources côtières.

II. Justification et pertinence pour le FIDA

4. Compte tenu du rôle central que jouent la terre et les ressources naturelles dans l'existence des populations rurales pauvres des deux sexes, le projet PRODIRPA concourra à la réalisation de l'objectif primordial du FIDA, qui est de permettre aux populations rurales pauvres d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'accroître leurs revenus et de renforcer leur capacité d'adaptation. Plus particulièrement, le projet appuiera directement le premier objectif du Cadre

stratégique du FIDA 2011-2015, à savoir: "une base de ressources naturelles et d'actifs économiques à l'intention des populations rurales pauvres, femmes et hommes, plus résistante au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la transformation des marchés". Il contribuera aussi de manière indirecte à la réalisation des quatre autres objectifs stratégiques. Le projet permettra à la Division des politiques et du conseil technique, au Département de la stratégie et de la gestion des savoirs et à la Division Afrique orientale et australe de renforcer leurs rôles en faveur du développement et de la diffusion d'approches, d'outils et de produits de gestion des savoirs.

5. Le PRODIRPA complétera le Projet d'appui au développement de la pêche artisanale (ProPESCA), soutenu par le FIDA. Tandis que le ProPESCA privilégie le développement économique des communautés de pêcheurs, le PRODIRPA fournira un appui en faveur du renforcement des droits des pêcheurs artisanaux sur les ressources. Il est essentiel d'améliorer et de garantir l'accès des pêcheurs artisanaux aux ressources naturelles afin de protéger leurs moyens d'existence et d'accroître leur sécurité alimentaire. De plus, le PRODIRPA viendra compléter le Projet de prévention du VIH/sida et d'amélioration de la nutrition en zones côtières, appuyé par le FIDA et le Fonds belge pour la sécurité alimentaire, dans les pôles de croissance soutenus par le ProPESCA à Nampula.
6. Le mandat de l'Instituto Nacional de Desenvolvimento da Pesca de Pequena Escala (IDPPE – Institut national de développement de la petite pêche) associe le soutien en faveur des communautés de pêcheurs au support technique apporté aux activités de la pêche et à la commercialisation de la production. L'IDPPE a déjà pris part à toute une gamme d'initiatives d'appui aux communautés de pêcheurs artisanaux¹, et ces projets sont d'ailleurs coordonnés au niveau de son siège. Le FIDA entretient de longue date de bonnes relations avec l'IDPPE, actuellement le principal organisme d'exécution du ProPESCA.

III. Le projet proposé

7. L'objectif général du projet est d'améliorer les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs artisanaux en développant leurs droits sur les ressources naturelles et la gestion de celles-ci. Les objectifs du projet consistent à promouvoir: i) la participation des organisations qui représentent les communautés de pêcheurs artisanaux aux processus de développement au niveau du pays, de la province et du district; ii) la cartographie, la documentation et, si possible, l'enregistrement des droits des communautés de pêcheurs artisanaux sur les ressources naturelles; et iii) le partage des expériences et l'élaboration de stratégies et d'approches communes entre les prestataires de services publics, les ONG et les acteurs privés qui soutiennent les communautés de pêcheurs artisanaux.
8. Le groupe cible sera le même que celui du ProPESCA. Le PRODIRPA aidera les représentants des associations de pêcheurs, les conseils communautaires de pêcheurs et d'autres structures ou organisations à assise communautaire intervenant dans la gestion des ressources naturelles à mener des activités de recherche, d'instruction civique et de planification de la gestion des ressources naturelles, et à collaborer avec un plus grand nombre de membres et d'autres parties prenantes à l'échelle de la province et du district. Quelque 1 400 personnes seront formées aux droits fonciers et aux droits relatifs aux ressources naturelles ainsi qu'à la planification et à la gestion de ces ressources; au total, 7 000 personnes seront mieux informées sur ces droits et seront en mesure de prendre une part plus active à la planification de la gestion des ressources naturelles.

¹ Par exemple, le Projet de pêche artisanale dans le nord de Nampula et à Cabo Delgado, le Projet de pêche artisanale dans la zone du banc de Sofala et le Projet de pêche artisanale dans les provinces de Gaza et d'Inhambane.

9. Le projet s'articulera autour de quatre composantes:

Composante 1: recherche, analyse et partage des enseignements

L'utilisation des ressources naturelles par les communautés de pêcheurs artisanaux sera documentée; des instruments juridiques et des options seront définis afin de garantir les droits d'utilisation des ressources naturelles et d'améliorer la gestion communautaire des ressources côtières. Des activités de recherche et d'analyse alimenteront et mettront à profit les informations obtenues par le biais des activités d'autonomisation des communautés et de cartographie communautaire, et contribueront à la concertation sur les politiques ainsi qu'à la formulation de directives. Les résultats et les études de cas documentées seront partagés à l'occasion d'ateliers organisés avec les parties prenantes au niveau du pays, de la province et du district.

Composante 2: autonomisation des communautés de pêcheurs artisanaux

Le pouvoir d'action des communautés de pêcheurs artisanaux sera renforcé afin qu'ils puissent exprimer leurs aspirations en termes de gestion des ressources côtières. Les activités du projet comprendront: i) l'instruction civique portant sur les politiques, les lois et les réglementations relatives aux ressources naturelles; ii) la formation des conseils communautaires de pêcheurs, des associations et des coopératives de pêcheurs ainsi que d'autres organisations à assise communautaire à la gestion des ressources naturelles – cartographie des ressources, documentation des pratiques locales de gestion des ressources naturelles, gestion/résolution des conflits, planification communautaire de l'utilisation des terres et délimitation de celles-ci; iii) renforcement de la collaboration et de la participation des conseils communautaires de pêcheurs et des associations et coopératives de pêcheurs aux forums organisés à l'échelle du pays, de la province et du district; et iv) promotion de visites d'échange entre les représentants des communautés de pêcheurs artisanaux.

Composante 3: planification communautaire de la gestion des ressources naturelles

Les activités du projet comprendront: i) la cartographie de l'utilisation, existante ou prévue, par divers usagers, des ressources naturelles marines et terrestres – zones de pêche, zones protégées, points d'eau, forêts et mangroves, zones de culture et de pâturage, et infrastructures relatives à la pêche; ii) la documentation des règles et pratiques locales en matière de gestion des ressources naturelles, concernant notamment la résolution des conflits; iii) l'élaboration de plans communautaires pour la gestion des ressources naturelles côtières; iv) l'aide au démarrage des premières étapes de délimitation des terres communautaires et d'autres mesures visant à garantir les droits sur les ressources; et v) le suivi de la mise en œuvre des plans.

Composante 4: gestion du projet et concertation sur les politiques

Les activités comprendront: i) la coordination du projet, le suivi-évaluation (S&E), la gestion des savoirs, la supervision et la rédaction des rapports; et ii) la concertation sur les politiques ainsi que la formulation de directives et de recommandations.

IV. Résultats et avantages escomptés

10. Les résultats escomptés sont les suivants:

- réalisation de six études de cas;
- organisation de 36 réunions multipartites – au niveau de la communauté, du district et de la province – sur la gestion des ressources naturelles en zone côtière, auxquelles assisteront les représentants des communautés de pêcheurs artisanaux;

- formation de 1 400 représentants des communautés de pêcheurs, dont 467 femmes, sur les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources naturelles ainsi que sur la planification et la gestion de ces ressources;
- meilleure information de 7 000 personnes, dont 2 334 femmes, concernant leurs droits sur les ressources naturelles, et participation accrue de ces mêmes personnes à la planification de la gestion de ces ressources;
- approbation de plans de gestion des ressources naturelles et reconnaissance des droits sur les ressources pour 14 pôles de croissance;
- élaboration de 18 plans de développement, à l'échelle du district et de la municipalité, intégrant la reconnaissance et l'adaptation des droits d'utilisation des ressources pour la pêche artisanale; et
- approbation d'un ensemble de directives et de recommandations pour le renforcement de la gestion communautaire des ressources côtières.

11. Les avantages sont les suivants:

- documentation de l'utilisation des ressources naturelles par les communautés de pêcheurs artisanaux et des différentes situations en matière de droits; définition d'options et d'instruments juridiques pour la garantie des droits d'utilisation des ressources naturelles et pour l'amélioration de la gestion communautaire des ressources côtières;
- autonomisation des communautés afin de leur permettre de formuler leurs aspirations s'agissant de la gestion des ressources côtières;
- documentation et cartographie de l'utilisation des ressources naturelles par les communautés et, si possible, enregistrement des droits sur les ressources; et
- élaboration de directives et de recommandations dans une optique de participation des communautés de pêcheurs artisanaux à la gestion des ressources naturelles côtières.

V. Modalités d'exécution

12. L'IDPPE mettra en œuvre le projet, sur une période de trois ans à compter de la signature de l'accord de don, par le biais d'un partenariat entre gouvernement, ONG et prestataires de services privés. Il mettra à profit et appuiera divers projets et programmes gouvernementaux en cours d'exécution, en particulier le ProPESCA, ainsi que d'autres initiatives de développement de plans communautaires de gestion des ressources côtières, telles que les projets financés au Mozambique par le Fonds mondial pour la nature/la Cooperative for Assistance and Relief Everywhere et la Banque mondiale dans le secteur de la pêche.
13. Les ONG et les prestataires de services privés fourniront également un appui à l'exécution, par exemple en faveur de la délimitation des terres et de l'élaboration de cartes. Ils seront recrutés par le biais d'appels d'offres compétitifs, conformément aux procédures gouvernementales classiques. La collaboration avec les institutions de l'enseignement supérieur sera également renforcée, et davantage de possibilités de recherche seront offertes aux étudiants.
14. Le directeur de l'IDPPE sera responsable du projet dans son ensemble, mais c'est le chef du Département pour le développement social (DDS) de l'IDPPE qui en assurera la gestion. Le chef du DDS sera assisté par un coordonnateur du projet ainsi que par des responsables des finances, de la passation des marchés et du S&E nommés par l'IDPPE. Le DDS devra s'acquitter des tâches ci-après: i) préparation des plans de travail et budgets annuels, en consultation avec les principales parties prenantes; ii) coordination des activités et harmonisation des contributions des différentes parties prenantes; iii) suivi de l'état d'avancement et appui aux évaluations de l'impact; iv) diffusion des enseignements tirés; et v) promotion de la

concertation sur les politiques s'agissant des résultats du projet. Huit pour cent du budget total (50 000 EUR) seront alloués à la gestion du projet, y compris pour les incitations à l'intention du personnel de l'IDPPE et pour les frais de voyage y relatifs.

15. Un groupe de référence du projet – constitué des principaux partenaires et présidé par l'IDPPE – supervisera la mise en œuvre. Il sera principalement chargé de renforcer la coordination avec les autres initiatives et de fournir des conseils concernant les aspects stratégiques du projet. Chaque fois que cela sera possible, les structures de coordination existantes à l'échelle du pays, de la province et du district seront mises à profit. La collaboration avec le secteur privé sera recherchée par le biais des comités de cogestion en place au niveau de la province et du district.
16. Le PRODIRPA adoptera les mêmes pratiques de gestion financière que le ProPESCA: les sections relatives à la gestion financière du manuel d'exécution du projet; le logiciel comptable Tompro; les normes d'information financière pour la comptabilité de caisse; et des dispositions en matière d'audit reposant sur les Normes internationales d'audit, conformément aux Directives du FIDA relatives à l'audit des projets. Les fonds octroyés seront versés directement au bénéficiaire du don par le biais d'un fonds renouvelable.
17. Le PRODIRPA utilisera également les mêmes systèmes d'information et de S&E que le ProPESCA. Le suivi de l'état d'avancement se fera au regard des plans de travail et budgets annuels et des résultats du cadre logique du projet, sur la base des objectifs annuels, des évaluations quantitatives et des analyses qualitatives. Une évaluation à mi-parcours sera effectuée entre le quatorzième et le seizième mois et, un mois avant l'achèvement du projet, une évaluation finale sera conduite.

VI. Coût et financement indicatifs du projet

18. Le coût total du projet s'élève à 641 026 EUR pour une période triennale. Le don octroyé par le FIDA, soit 500 000 EUR (78% du coût total), a pu être mobilisé grâce aux contributions complémentaires versées par le Royaume de Belgique au Fonds belge pour la sécurité alimentaire. La contribution du Gouvernement mozambicain s'élève à 108 975 EUR, sous la forme d'une exonération des taxes et droits à l'importation (17%). La contribution des bénéficiaires s'élève à 32 051 EUR (5%). L'IDPPE fournira également une contribution en nature qui couvrira l'assistance technique et l'appui à la gestion du projet.

Récapitulatif du budget et du plan de financement (en euros)

<i>Nombre</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>	<i>Cofinancement</i>
1	Assistance technique	208 750	58 878
2	Réunions et ateliers	192 500	54 295
3	Équipement et matériel	30 000	8 462
4	Frais de voyage	68 750	19 391
	Total	500 000	141 026

Results-based logical framework

	Objectives-hierarchy	Objectively verifiable indicators	MoV	Hypotheses
Goal	To improve the livelihoods of artisanal fishing communities by strengthening their security over and management of natural resources.	36,000 people with better land and natural resource tenure security.	Baseline data, mid-term evaluation, final Project evaluation	<ul style="list-style-type: none"> Artisanal fishing communities are dependent on a range of natural resources. Improved security over and management of natural resources will contribute positively to the livelihoods of artisanal fishing communities.
Objectives	<ol style="list-style-type: none"> Strengthening the engagement of fishing organisations in development processes; Strengthening the mapping and, documenting of natural resource rights; and Strengthening the sharing of experiences and the development of common strategies and approaches 	14 growth poles, 18 district & municipality, 3 provincial coastal management plans that include the recognition of artisanal fishing communities' natural resource rights.	Baseline data, mid-term evaluation, final Project evaluation	<ul style="list-style-type: none"> Improved integration of community-NRM plans into district and provincial plans will result in greater security of artisanal fishing communities' resource rights. Provincial government and district government M&E systems are capable of capturing the relevant data.
Outputs	<ol style="list-style-type: none"> Artisanal fishing communities' natural resource use and rights situations documented and legal instruments and options for securing natural resource use rights and improving community-based coastal resource management identified. Artisanal fishing communities empowered to articulate their aspirations with regard to coastal resource management. Artisanal fishing communities' natural resource use documented and mapped and where possible, their resource rights are registered. Guidelines and recommendations for involving artisanal fishing communities in coastal NRM produced. 	<p>6 studies done and disseminated.</p> <p>36 multi-stakeholder district and provincial meetings attended.</p> <p>1,400 (467 women) representatives of artisanal fishing communities trained.</p> <p>7,000 (2,334 women) representatives of artisanal fishing communities groups informed and involved.</p> <p>14 growth poles with natural resource rights mapped and documented.</p> <p>1 guideline and recommendations approved.</p>	Annual progress reports; Programme M&E; Supervision reports	<ul style="list-style-type: none"> There are a range of existing and planned initiatives which can be built on. Adequate support will be provided, not only through PRODIRPA to enable artisanal fishing communities to engage in coastal NRM. Mechanisms for strengthening co-management and district, provincial and national levels through a range of channels. Guidelines and recommendations will be accepted and applied by relevant government agencies and other stakeholders.
Key Activities	<ol style="list-style-type: none"> Research, analysis and lesson sharing; Empowerment of artisanal fishing communities; Community-based NRM planning; Project management and policy dialogue 	<p>6 studies produced.</p> <p>36 multi-stakeholder district and provincial meetings held.</p> <p>NRM and mapping trainings and exchange visits held involving 1,400 (467 women) representatives of artisanal fishing communities.</p> <p>Civic education activities held involving 7,000 (2,334 women) representatives of artisanal fishing communities groups.</p> <p>14 growth pole natural resource maps produced.</p> <p>1 guideline and recommendations produced.</p>	Annual progress reports; Programme M&E; Supervision reports	<ul style="list-style-type: none"> IDPPE will undertake some of the research and will contract researchers. IDPPE will work with existing community structures and with CARE/WWF in identifying or supporting the establishment of umbrella NRM structures as needed. WWF/CARE will provide advice on CBNRM planning and IDPPE will contract service providers to assist. IDPPE will provide project management support and facilitate policy dialogue.